



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal
de la commune de Cardaillac
Séance extraordinaire du 25 mars 2026 à 19h00

Sous la présidence de Sophie PICARD, Maire de la commune

La convocation a été adressée le 23/03/2026, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure d'urgence de réunion du Conseil municipal
2. Nomination du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 22 mars 2026

Sont présents : Mesdames Maya CHEMOUNI, Magalie HENNEQUIN, Edwige LONGUET, Sylvie LUTZ, Audrey MOLINIÉ et Sophie PICARD, et Messieurs Sylvain CHARTROU, Philippe LORIEUL, Sébastien MARC, Stéphane MARIEL, et Olivier RUAU.

Procurations : M. Gilles LAFORET, a donné pouvoir à Mme Sophie PICARD pour voter en son nom
Mme Léa Anaïs MACHADO, a donné pouvoir à Mme Sylvie LUTZ pour voter en son nom
M. Frédéric MERLO, a donné pouvoir à M. Sébastien MARC

Edwige LONGUET est élue secrétaire de séance.

2026-12BIS : approbation de la procédure d'urgence de réunion du Conseil municipal

Vu le CGCT, et notamment les articles L 2121-11 et L 2121-12 ;

Madame la Maire explique qu'il doit être procédé à l'élection des adjoints au maire.

Elle invoque le caractère urgent de la délibération que doit prendre l'assemblée afin de permettre l'élaboration, dans les délais impartis par la Préfecture, des différents documents afférents aux élections : procès-verbal d'élection des adjoints au maire, feuille de proclamation des résultats et tableau du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la procédure de réunion en urgence afin de statuer sur le point évoqué par Madame la maire.

2026-13 : désignation secrétaire de séance et approbation procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22/03/2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

· NOMME Mme Edwige LONGUET secrétaire de séance.

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

· APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.

Sous la présidence de Mme Sophie PICARD, il est procédé à l'élection des adjoints.

Avec quatorze suffrages obtenus, les adjoints suivants sont élus :

- Frédéric MERLO, premier adjoint
- Magalie HENNEQUIN, deuxième adjointe
- Philippe LORIEUL, troisième adjoint

La séance est levée à 19h40.

Dernier feuillet

Année 2026
Commune de Cardaillac
Séance du 25 mars

Liste récapitulative des délibérations :

1. Approbation de la procédure d'urgence de réunion du Conseil municipal
2. Nomination du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 22 mars 2026

La secrétaire de séance, Edwige LONGUET



La Maire, Sophie PICARD

